Ministère du travail et des solidarités

Arrêté du 24 novembre 2026 portant composition du bureau de vote électronique de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail

NOR : TRSR2630465A

Le ministre du travail et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2026 modifié relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé, des solidarités et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministère du travail et des solidarités et du ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ainsi que de certains personnels relevant du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, pour les élections des représentants des personnels au sein des instances représentatives du personnel fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu les désignations de délégués titulaires et suppléants des organisations syndicales ayant présenté une candidature ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête :

Article 1er

Le bureau de vote électronique pour le scrutin de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail est composé des membres suivants :

- Julien COMBOT, président du bureau de vote électronique ;
- Atoumane BARRY, secrétaire du bureau de vote électronique ;
- Céline BAR, déléguée titulaire de la liste CFDT ;
- Irène GBIKPI, déléguée suppléante de la liste CFDT ;
- Christelle GLEMET, déléguée titulaire de la liste commune CGT-Solidaires ;
- Émeline BRIANTAIS, déléguée suppléante de la liste commune CGT-Solidaires ;
- Vadim HOSEJKA, délégué titulaire de la liste FO ;
- Pierre LAMAISON, délégué suppléant de la liste FO ;
- Éric LE MOAL, délégué titulaire de la liste FSU ;
- Mourrade BERKAOUI, délégué suppléant de la liste FSU ;
- Guillaume BERTHELIER, délégué titulaire de la liste UNSA ;
- Maritie OCTEAU, déléguée suppléante de la liste UNSA.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 24 novembre 2026.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des politiques sociales et des parcours,
adjoint à la directrice des ressources humaines,
Laurent GRAVELAINE